

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 12 février 2015**

Date de convocation :
4 février 2015

L'an deux mille quinze, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Mr LAMBERT, Mr BOU, Me BUISSON, Mr CHIPAULT, Me CONTESSOTO, Me DAVERDIN, Mr GATINEAU, Me GRAND, Me HENRY, Me MERELLE Mr MOREAUX, Me MOREIRA DA CRUZ, Mr PARIZOT, Mr PRUVOST.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Absents excusés et représentés : Mr BOU représenté par Me HENRY, Me PARMENTIER représenté par Me GRAND

Secrétaire de séance : Me Aurélie GRAND

Me Aurélie GRAND est désignée secrétaire de séance.

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2014

Monsieur le Maire lit le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

2 / Démission d'un membre du Conseil Municipal à une commission du PNR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte la démission de Monsieur Chipault Christophe de la commission développement économique et énergie au sein du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

3/ USSA Téléthon 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Adopte le versement de la participation du village à hauteur de 48€ à l'USSA
Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2015, article 6745.

4/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Energie des Yvelines.
Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines,
Autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
Approuve la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

Donne mandat au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Rochefort-en-Yvelines sera partie prenante,
Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Rochefort-en-Yvelines est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

5/ Demande de subvention DETR – programmation 2015 –vidéo protection

Ce projet séparé en 2 tranches, serait réalisé sur 2 années. La première tranche dont le centre village est concerné, serait dotée de 6 caméras : 1 rue de Longvilliers, 1 rue Guy le Rouge, 1 rue de Clairefontaine, 1 rue de la Bâte, 1 face au chemin de la Garenne, 1 rue de la Porte d'Etampes.
La seconde tranche concernerait les extérieurs de Rochefort-en-Yvelines, soit 3 caméras :1 aux petits Chaillots,2 à chaque entrée du Bourgneuf.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 14 voix pour,
Adopte l'avant-projet de « vidéo protection » pour un montant de 79.140 euros HT soit 94.968 euros TTC,
Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR-programmation 2015,
S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- 30% DETR
- 40% FIPD
- 10% réserve parlementaire
- 20% fonds propres de la commune

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015, section d'investissement,
Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

6/ Demande de subvention FIPD-vidéo protection

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à une abstention et 14 voix pour,
Sollicite auprès du ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% soit d'un montant prévisionnel de 31.656€, au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) délégués à la préfecture des Yvelines,
Autorise le Maire à signer les conventions financières à intervenir,
Précise que la recette en résultant sera imputée à la section investissement du budget 2015

7 / Demande de subvention par le biais de la réserve parlementaire – vidéo protection

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 14 voix pour,
Décide de déposer une demande de subvention exceptionnelle par le biais de la réserve parlementaire,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande

8/ Demande de subvention PNR – Réfection partielle du chapeau du mur d'enceinte du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention au montant maximum au titre de l'aide n° 1-3 « restauration, réhabilitation du petit patrimoine»,
Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune,
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
Dit que les crédits seront été prévus au budget primitif 2015,

La fin de séance est à 21h34.

A Rochefort-en-Yvelines le 14 février 2015

Le Maire

Sylvain LAMBERT

